

Avril 2024

## Révision de l'examen professionnel supérieur

Depuis l'élaboration de l'examen professionnel supérieur (EPS) pour les Thérapeutes complémentaires il y a 10 ans, les exigences formelles du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) concernant la conception du profil professionnel et du profil de qualification (compétences opérationnelles et critères de performance) ont fortement évolué. C'est la raison pour laquelle l'EPS fait actuellement l'objet d'une révision, laquelle est subventionnée par le même SEFRI.

Une équipe de projet dirigée par la présidente de l'OrTra TC et composée de membres du Comité et de la Commission d'examen ainsi que d'un spécialiste de la formation a été mise en place pour cette révision.

Le profil professionnel actualisé sur la base des directives en vigueur ainsi que le profil de qualification ont déjà fait l'objet d'une consultation auprès des associations membres de l'OrTra TC et des prestataires de formation. Les réactions de ces derniers ainsi que le résultat d'un premier contrôle effectué par le SEFRI se sont avérés tout à fait positifs.

Les différentes parties de l'examen sont en cours de remaniement en fonction des résultats de l'analyse effectuée par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP (contrôle de cohérence), car le rapport de ce dernier, très positif dans l'ensemble, a relevé quelques possibilités d'optimisation dans la conception des différents éléments de l'épreuve.

Toute modification des documents de base d'une profession et de certaines parties d'examen d'une procédure de qualification ne manque pas de provoquer une certaine insécurité dans le milieu professionnel concerné. L'OrTra TC tient donc à souligner qu'il n'est pas question ici d'élaborer un nouveau profil professionnel en termes de contenu ni un examen complètement différent. **Le profil professionnel existant et l'examen professionnel supérieur organisé depuis 2016 seront au contraire affinés, optimisés et adaptés aux nouvelles exigences du SEFRI.**

Nous ne connaissons pas encore la date d'entrée en vigueur des documents révisés, car ils doivent en partie faire l'objet d'une consultation externe et être en outre approuvés par le SEFRI et par l'assemblée des délégués de l'OrTra TC. **Outre l'examen professionnel supérieur dont la prochaine session aura lieu en mai 2024, les deux prochaines sessions (en automne 2024 et au printemps 2025) seront certainement encore organisées selon les anciennes directives.** L'OrTra TC communiquera le plus tôt possible la date à partir de laquelle les examens professionnels supérieurs auront lieu selon le règlement révisé.